



## **CADRES : Une 3<sup>ème</sup> réunion pour rien !**

**Puisque les cadres ne sont pas entendus, la CGT ne participera pas à la prochaine réunion de négociation.**

Lors de la 3<sup>ème</sup> réunion de négociation sur les cadres, la Direction n'a pas fait de nouvelles propositions qui revalorisent significativement les salaires de l'encadrement. La Direction ne fait que triturer ses propositions à l'intérieur de l'enveloppe qu'elle a fixée dès le départ : 1,5% de la masse salariale des cadres.

Pire, la Direction tente d'échanger ses mesurette contre plus de pressions sur les cadres en imposant un entretien individuel annuel et une part variable de la prime de sujétion sur la base d'objectifs.

Sur le rôle et la place de l'encadrement : Il n'est pas question pour la CGT de laisser à la Direction, de manière unilatérale, « *la définition du projet managérial de Radio France* » avec le concours d'un groupe de cadres triés sur le volet.

**La CGT Radio France a réaffirmé son rejet des propositions de la Direction tant sur le fond que sur la forme parce qu'elles ne répondent pas au malaise des cadres et ne débloquent pas leur déroulement de carrière.**

### **Sur les propositions pour les cadres de B19 à B 26 :**

Pour solde de tout compte : un avancement et un mécanisme opaque d'harmonisation des primes de sujétion étalés sur les 3 prochaines années. La Direction refuse de donner aux organisations syndicales tout document permettant d'apprécier les disparités dans les primes de sujétion : la réalité ne serait-elle pas belle à voir ? Nous n'acceptons pas l'étude au cas par cas (combien de cadres en profiteront ? pour quel montant ?) menée par la seule Direction et sur ses critères qui aboutirait à des rééquilibrage de primes de sujétions.

La Direction refuse le déplafonnement des grilles de cadres que nous demandons.

### **Sur les propositions pour les cadres sur les grilles CDA, CDP, CDT créées en 2001 contre la position de la CGT :**

Là aussi, une harmonisation opaque des primes de sujétions par la fixation d'un plafond annuel de prime de sujétions, et « *une analyse au cas par cas qui pourra éventuellement conduire à une augmentation de la prime de sujétions* ».

La Direction refuse de réintégrer les Cadres de Direction dans les grilles de la Convention Collective, et refuse même l'ajout de plus d'automatisme et de garanties d'évolution salariale dans ces grilles

**Signer un accord sur ces propositions  
serait donner un chèque en blanc à la Direction.  
La CGT ne le fera pas !**